

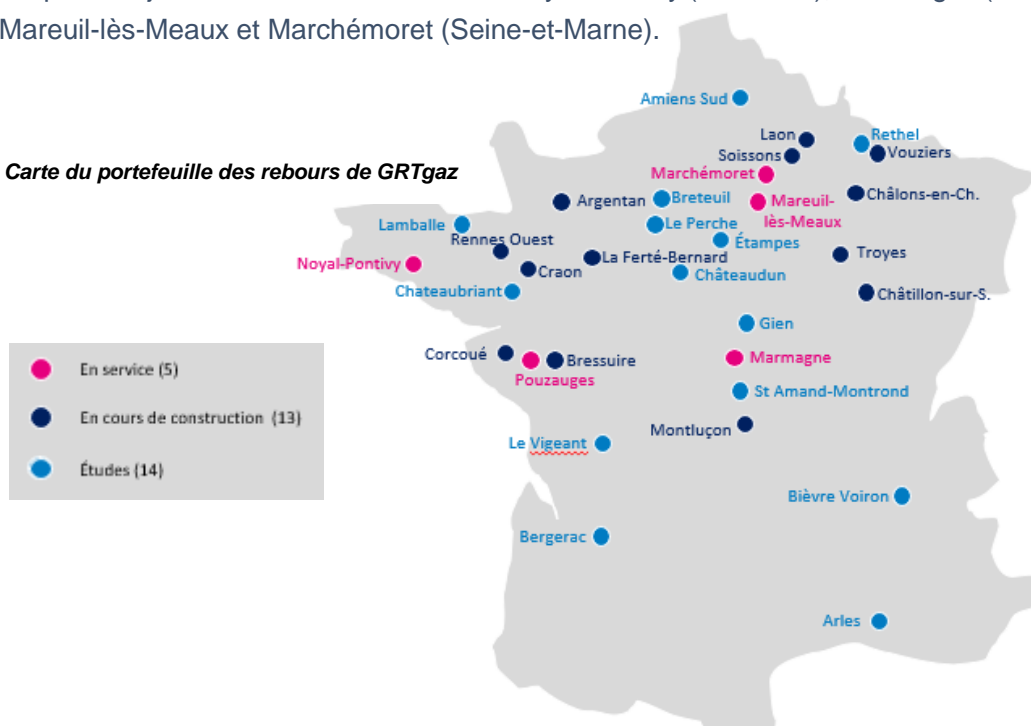
32 projets de rebours : GRTgaz accélère pour accueillir le biométhane des territoires

GRTgaz poursuit son soutien au développement de la production de gaz renouvelables en France et confirme son implication dans la mise en œuvre du droit à l'injection du biométhane sur son réseau de transport. Dans [une délibération publiée le 29 juillet 2021](#), la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a validé le lancement d'études pour l'installation de 9 nouveaux projets de rebours. Au total, GRTgaz compte aujourd'hui un portefeuille de 32 projets de rebours en France qui représente un volume global d'investissements de près de 100 millions d'euros. La plupart de ces projets devraient se concrétiser entre 2022 et 2024.

Un site de rebours permet de remonter les surplus locaux de biométhane sur les réseaux de distribution vers le réseau de transport pour être acheminés vers un autre territoire et/ou stockés. Le rebours apporte ainsi une visibilité accrue aux porteurs de projet et favorise la concrétisation des unités de méthanisation dans la mesure où il permet à tout moment d'accepter la totalité de la production locale, notamment en période estivale où elle peut être supérieure à la consommation. Cette évolution des infrastructures gazières pour assurer une logistique flexible du biométhane permet de disposer d'une énergie renouvelable, totalement pilotable et stockable, et donc très utile pour la stabilité du système énergétique.

GRTgaz exploite déjà 5 installations de rebours à Noyal-Pontivy (Morbihan), Pouzauges (Vendée), Marmagne (Cher), Mareuil-lès-Meaux et Marchémoret (Seine-et-Marne).

Carte du portefeuille des rebours de GRTgaz



Avec 32 projets de rebours, GRTgaz confirme son engagement en faveur des gaz renouvelables et sa capacité à accompagner le développement de la filière en combinant le déploiement de solutions fiables tout en ciblant ses investissements là où ils sont nécessaires. Dans le cadre du projet d'entreprise CAP24 défini pour la période 2021-2024, GRTgaz vise par ailleurs le raccordement d'une centaine de sites de méthanisation directement sur son réseau.

La méthanisation

Ce procédé permet de produire du biométhane, un gaz 100% renouvelable, à partir de la fermentation de la matière organique de sous-produits agricoles et de déchets. Après avoir été purifié, il peut être injecté dans les réseaux gaziers pour servir les usages domestiques (chauffage, cuisson, etc.), industriels ou comme carburant pour véhicules (le bioGNV). Cette énergie locale et facilement stockable, présente de nombreux atouts pour le territoire : valorisation locale des déchets, aménagement du territoire, soutien à l'agriculture, création d'emplois.

Contact presse :

Valentine LEDUC

T +33 (0)7 64 78 26 47

valentine.leduc@grtgaz.com

www.grtgaz.com

Twitter : @GRTgaz

GRTgaz est le 2ème transporteur européen de gaz, fort de 32 500 kms de canalisations et 640 TWh de gaz transporté. L'entreprise compte 3000 salariés et a réalisé près de 2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020. GRTgaz s'est doté d'une raison d'être « Ensemble rendre possible un avenir énergétique sûr, abordable et neutre pour le climat ». Entreprise innovante en pleine transformation pour adapter son réseau au défi écologique et numérique, GRTgaz est engagé en faveur d'un mix gazier français 100% neutre en carbone en 2050. Elle soutient les filières d'hydrogène et de gaz renouvelables (biométhane et gaz issus des déchets solides et liquides). GRTgaz assure des missions de service public pour garantir la sécurité d'acheminement auprès de ses 945 clients (expéditeurs, distributeurs, industriels, centrales et producteurs de biométhane). Avec ses filiales Elengy, leader des terminaux méthaniers en Europe, et GRTgaz Deutschland, opérateur du réseau de transport allemand MEGAL, GRTgaz joue un rôle clé sur la scène européenne. L'entreprise exporte ses savoir-faire à l'international, notamment des prestations développées par son centre de recherches RICE. Retrouvez-nous sur www.grtgaz.com et [Twitter](https://twitter.com/GRTgaz).